



# Séance du conseil municipal du 21 février 2025 Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq le 21 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 février 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Maire.  
Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

*Participent à la séance : Catherine BARDINON, Valérie BERTIN, Josiane ROCHE, Jacques TOURNIER, Emilie MIQUEL, Hervé CELERIEN, Guillaume BERGERON. Laurent CHASTRUSSE. Alicia DION. Patrick BOURBIER. Vincent ASSELINEAU. France-Odile PERRIN-CRINIÈRE. Jérôme MONTEL*

*Absents excusés : Gérard COUBRET a donné pouvoir à Jacques TOURNIER. Caroline JUILLET a donné pouvoir à Valérie BERTIN .*

*Alicia DION a été élue secrétaire*

## **Délibération N°1: Approbation des comptes de gestion 2024 pour les budgets principal, assainissement et station-service**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Considérant l'exactitude des opérations**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le comptable, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve les comptes de gestion 2024.**

#### **Délibération N°5: Dossier Boost'Communes aménagements sportifs**

Madame le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de demande de subvention Boost'Commune auprès du Conseil Départemental de la Creuse, afin de financer des aménagements sur les équipements sportifs de la commune: réfection du court de tennis d'une part, et implantation d'une main courante et d'abris de touche au stade.

Plan de financement prévisionnel :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Lot n°1 : Aménagement</b> du stade de foot (main courante et abris de touche)	30 602.90	Département Boost'Communes 25%	7650.72
		Subvention FAFA	6 500
		Autofinancement	16 452.18
<b>TOTAL</b>	<b>30 602.90</b>		<b>30 602.90</b>
<b>Lot n°2 : Réfection du court de tennis</b>	7 253.95	Département Boost'Communes 25%	1 813.49
		Auto-financement	5 440.46
<b>TOTAL</b>	<b>7 253.95</b>		<b>7 253.95</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 856.85</b>		<b>37 856.85</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet et son plan de financement ci-dessus,
- CHARGE Madame le maire de solliciter la subvention afférente auprès du Conseil Départemental

#### **Délibération N°6: Devis aménagement du stade de foot**

Madame le Maire expose au Conseil que le stade de foot comporte une main courante très ancienne, non grillagée. Son état dégradé la rend dangereuse. Il est donc nécessaire de procéder à la pose d'une nouvelle main courante et d'abris de touche neufs.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise spécialisée Neyrual Sports, s'élevant à

30 602.90€ (soit 36 723.48€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le devis pour le montant ci-dessus,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis et toutes pièces nécessaires à ce dossier

### **Délibération N°7: Aide voyage scolaire Lissandre Beslou**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la lettre de M. François BESLOU et Mme Sandrine JUNG qui sollicitent l'octroi d'une aide pour un voyage scolaire en Italie de leur fille, Lisandre BESLOU, scolarisée en 4<sup>ème</sup> au collège de Felletin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCORDE une aide à M. François BESLOU et Mme Sandrine JUNG, d'un montant de 40€

### **Délibération N°8: Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder aux associations - sur présentation des justificatifs - les subventions suivantes :

Ne prennent pas part au vote :

Emilie MIQUEL pour le Comité des fêtes,

Guillaume BERGERON pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers

<b>Subventions et participations</b>	<b>2025</b>
<b>Associations de la commune</b>	
COMITE DES FETES	1000 €
ACCA	400 €
NAT GYM	1000 €
LA BOULE D'OR	200 €
LE FIL D'ARGENT	750 €
CLUB DE JUDO	1 400 €
USV	1 000 €
CLUB DE TENNIS DE TABLE	400 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	450 €
SECOURS CATHOLIQUE Antenne de Vallière	200€
LAVAUD SOUBRANNE	150 €
MAS MUSICI	500 €
ESCAPADES	300 €
<b>Organisations hors commune</b>	
SECOURS POPULAIRE	200
TELE MILLEVACHES	50 €
RADIO VASSIVIERE	50 €

RESTOS DU CŒUR	200 €
LAUSEC	200 €
<b>Participations conventionnelles</b>	
ASSOCIATION DES MAIRES	230.52 €

### **Délibération N°9: Vente d'un bien de section à Epagnat**

Lors de la séance du 9 juillet 2024, le Conseil municipal a chargé Mme le Maire d'organiser une consultation électorale des habitants de la section d'Epagnat, en vue de l'éventuelle vente à M. Alexis Butez d'une partie d'une parcelle sectionale à Epagnat, cadastrée ZB n°170.

Le délai de 6 mois pour organiser le vote ayant expiré, il convient de délibérer à nouveau pour reprendre la procédure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Mme le Maire à organiser une consultation électorale des habitants de la section d'Epagnat.

### **Délibération N°10: Devis réfection toiture de la boutique éphémère**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2021, la commune a réhabilité le bâtiment 18 grande rue qui abrite un local commercial en rez-de-chaussée et un appartement locatif à l'étage.

Il a été constaté que les fortes intempéries de l'année écoulée ont mis en évidence le mauvais état de la toiture du logement, causant à de multiples reprises des infiltrations d'eau intempestives et mettant à mal l'isolation thermique sous toiture.

Ainsi, il est proposé de procéder à la réfection de cette toiture.

Après consultation, un devis de la SARL LEITAO a été obtenu, pour un montant de 25 388.87€ HT (30 466.64€ TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le devis pour le montant ci-dessus,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis et toutes pièces nécessaires à ce dossier